

# ARRETE

PORTANT, POUR CHACUN DES  
CONCOURS INTERNE, EXTERNE  
ET TROISIEME CONCOURS  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF  
TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2016,  
MISE A JOUR DE LA LISTE  
D'APTITUDE ETABLIE PAR  
ARRETE N°16-190 DU 08 JUILLET  
2016.

**N/Réf.** : NP/CM/GC/AD/18-224

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 et notamment l'article 5 relatif aux conditions générales de recrutement dans la Fonction Publique,

Vu les articles 23 et 34 à 44 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes administratifs territoriaux,

Vu le décret n°2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu le décret n°2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la Fonction Publique de l'Etat, de la Fonction Publique Territoriale et de la Fonction Publique Hospitalière,

Vu la délibération du 28 mars 2003 relative à l'indemnisation des intervenants aux concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention d'organisation du concours d'Adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe conclue entre le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, centre de gestion organisateur, et le Centre de Gestion du Cher, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, le Centre de Gestion de l'Indre, le Centre de Gestion du Loiret, centres de gestion coorganisateur et le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Indre-et-Loire, établissement public non affilié associé,

Vu l'arrêté n°15-175 en date du 22 juillet 2015 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2016 des concours interne, externe et troisième concours d'Adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté n°15-193 en date du 25 août 2015 de Monsieur le président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n°15-175 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours interne, externe et troisième concours d'Adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté n°16-78 en date du 25 février 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des personnes pouvant être choisies comme membres des jurys des concours et examens organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire au titre de l'année 2016,

Vu l'arrêté n°16-79 en date du 25 février 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n°15-175 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté n°16-80 en date du 26 février 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n°15-175 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 16-134 en date du 2 mai 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste des candidats admissibles des concours interne, externe et troisième concours d'Adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2016,

Vu l'arrêté n°16-141 en date du 12 mai 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n°15-175 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté n°16-143 en date du 13 mai 2016 de Monsieur le président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrêté n°16-141 complémentaire à l'arrêté n°15-175 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu l'arrêté n° 16-149 en date du 31 mai 2016 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire modifiant l'arrête n° 16-141 complémentaire à l'arrêté n° 15-175 portant organisation au titre de l'année 2016 des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, arrêtant, pour le concours interne d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, arrêtant, pour le concours externe d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, la liste des candidats déclarés admis,

Vu le procès-verbal de la réunion du jury en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, arrêtant, pour le troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, la liste des candidats déclarés admis.

Vu l'arrêté n°16-185 en date du 4 juillet 2016 de Monsieur le président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2016.

Vu les demandes d'inscription sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire formulées par 22 lauréats du concours externe, 16 lauréats du concours interne et 4 lauréats du troisième concours d'Adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe.

Vu l'arrête n°16-190 du 08 juillet 2016 portant, pour chacun des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1ere classe au titre de l'année 2016, inscription sur la liste d'aptitude.

Vu l'arrête n°18-159 du 06 juillet 2018 portant, pour chacun des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1ere classe au titre de l'année 2016, inscription sur la liste d'aptitude.

Vu la demande de réinscription formulée par Madame Valérie LECUYER, et qui fait suite à la fin de son stage en raison de la suppression de l'emploi occupé,

## **ARRETE,**

### **Article 1er :**

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du **CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE** les candidats dont les noms suivent :

<i>ARDIET-COCHONNEAU</i>	<i>Aurélie</i>	<i>39 avenue Gabrielle d'Estrées</i>	<i>37270</i>	<i>MONTLOUIS SUR LOIRE</i>
<i>HERBIN</i>	<i>Sandra</i>	<i>405 rue de Zeiskam</i>	<i>37260</i>	<i>MONTS</i>
<i>LARBI</i>	<i>Séverine</i>	<i>7, rue Eugene Delacroix</i>	<i>37230</i>	<i>FONDETTES</i>
<i>LECUYER</i>	<i>Valérie</i>	<i>1 La Crochetière</i>	<i>36700</i>	<i>FLERE LA RIVIERE</i>
<i>MIESZALA</i>	<i>Morgane</i>	<i>13 ruelle du château</i>	<i>37170</i>	<i>CHAMBRAY LES TOURS</i>
<i>PIECQ</i>	<i>Karine</i>	<i>5 rue des racinaux</i>	<i>37240</i>	<i>LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN</i>

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre du **TROISIEME CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1ERE CLASSE** les candidats dont les noms suivent :

<i>ZASSO</i>	<i>Audrey</i>	<i>*</i>
--------------	---------------	----------

*\* Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.*

### **Article 2 :**

La présente liste d'aptitude est valable jusqu'au 08 juillet 2019, sous réserve des dispositions prévues à l'article 44 de la loi n°84-53 ci-dessus visée.

### **Article 3 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat.

**Article 4 :**

Madame la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Madame la Préfète d'Indre-et-Loire,
- et publié.

**Fait à TOURS, le 19 novembre 2018**

**Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire  
Pour le Président et par délégation,  
La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Catherine CÔME', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'CENTRE DE GESTION', 'Fonction Publique Territoriale', and 'INDRE & LOIRE'.

**Mme Catherine CÔME**

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Arrêté portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours d'adjoint administratif territorial de 1ère classe au titre de l'année 2016, mise à jour de la liste d'aptitude établie par arrêté n.16-190 du 08 juillet 2016

---

**Date de transmission de l'acte :** 19/11/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 19/11/2018

---

**Numéro de l'acte :** CONC18-224 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 037-283700128-20181119-CONC18-224-AR

---

**Date de décision :** 19/11/2018

**Acte transmis par :** Nathalie ERNESTES

---

**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 9. Autres domaines de compétences  
9.2. Autres domaines de compétences des départements